Chäteauguay



AVIS PUBLIC ERRATUM

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS P-Z-3001-130-24, P-Z-3101-12-24 ET P-Z-3600-15-24

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés par les projets de de P-Z-3001-130-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la terre Faubert, P-Z-3600-15-24 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale Z-3600 visant à assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la terre Faubert et P-Z-3101-12-24 modifiant le règlement de plan d'urbanisme Z-3101 visant à intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la terre Faubert et d'y assurer la conformité qu'à la suite de l'avis public publié le 24 septembre 2024, une correction est apportée aux zones visées par ces projets de règlements. Les zones visées par ces projets de règlements sont les suivantes et non celles indiquées dans l'avis public du 24 septembre dernier :

P-Z-3001-130-24: H-417, H-418, H-438, H-439, H-440, H-441, P-442 et P-443;

P-Z-3600-15-24: H-418, H-438, H-439, H-440. H-441, P-442 et P-443;

P-Z-3101-12-24: H-418, H-438, H-439, H-440. H-441, P-442 et P-443

L'assemblée publique concernant ces trois projets de règlements a toujours lieu au même endroit et à la même date, soit le 24 octobre 2024 à 19 h, à la salle Jean-Pierre-Houde du Centre culturel Vanier situé au 15, boul. Maple, à Châteauguay.

Donné à Châteauguay, ce 30 septembre 2024.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire.

Chäteauguay



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC ERRATUM DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS P-Z-3001-130-24, P-Z-3101-12-24 ET P-Z-3600-15-24

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 30 septembre 2024, le présent avis public erratum de la tenue d'une assemblée publique pour les projets de de P-Z-3001-130-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la terre Faubert, P-Z-3600-15-24 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale Z-3600 visant à assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la terre Faubert et P-Z-3101-12-24 modifiant le règlement de plan d'urbanisme Z-3101 visant à intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la terre Faubert et d'y assurer la conformité, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 30 septembre 2024, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 30 septembre 2024.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire.